Fiche n°5

Connaître les programmes/référentiels et les attendus de la discipline

Bulletin officiel de l'Éducation Nationale – Programmes scolaires https://www.education.gouv.fr/programmes-scolaires-41483

Avant de concevoir ses premiers cours pour une classe donnée, il est essentiel de lire les programmes et les référentiels officiels en lien avec la discipline enseignée. Vous aurez également intérêt à lire ceux de l'année antérieure pour connaître le niveau de connaissances atteint par votre classe en début d'année. Ces programmes et référentiels vous aideront à concevoir une progression annuelle (répartition des différentes séquences de travail sur l'année) et fourniront des pistes didactiques. Selon les niveaux et les voies, les référentiels et programmes s'étalent souvent sur une durée de deux à trois ans, il convient de prendre connaissance des parties déjà traitées ou à approfondir.

Des programmes/référentiels évolutifs et complémentaires tout au long de la scolarité de l'élève

Les programmes précisent pour chacun des cycles : cycle 1 (école maternelle), cycle 2 (CP-CE1-CE2), cycle 3 (CM1-CM2-6°), cycle 4 (5°-4°-3°), lycée général et technologique, lycée professionnel (pour les disciplines d'enseignement général) :

- Les spécificités du cycle/de la formation ;
- · Les contributions des enseignements au socle commun ;
- Les attendus de fin de cycle/formation dans chaque enseignement.

Les enseignants doivent en organiser la progression et les modalités de mise en œuvre.

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture identifie les connaissances et compétences qui doivent être acquises à l'issue de la scolarité obligatoire (de 3 à 16 ans puis obligation de formation de 16 à 18 ans). Il s'articule autour de cinq domaines donnant une vision d'ensemble des objectifs des programmes de **l'école élémentaire et du collège** qui déclinent et précisent ce nouveau socle. Sa maîtrise s'acquiert progressivement pendant les trois cycles de l'école élémentaire et du collège. Au lycée, ces acquis sont consolidés.

Le socle est le cadre auquel ils se réfèrent pour confirmer que les enseignements se situent dans la perspective de l'acquisition d'une culture scolaire commune. Les enseignements s'articulent autour de **cinq domaines d'apprentissage**:

- Langages pour penser et communiquer. Il s'agit de l'apprentissage de la langue française, de langues étrangères et régionales, des langages informatiques, des médias, des arts et du corps.
- 2. Méthodes et outils pour apprendre. Il s'agit de l'enseignement des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets et de l'organisation des apprentissages.
- 3. Formation de la personne et du citoyen : apprentissage de la vie en société, de l'action collective, de la citoyenneté.
- 4. Systèmes naturels et techniques : approche scientifique et technique de la Terre et de l'univers, qui vise à développer la curiosité, le sens de l'observation et la capacité à résoudre des problèmes.
- 5. Représentations du monde et l'activité humaine. Il s'agit de comprendre les sociétés dans le temps et l'espace, d'interpréter leurs productions culturelles et de connaître le monde social contemporain.

Les élèves en SEGPA et de troisième prépa métiers sont également évalués sur la base du socle commun. Les activités menées par les enseignants de matières professionnelles suivent un programme spécifique (programme de champs professionnels pour la SEGPA et programme de découverte professionnelle pour la 3ème prépa métiers) tout en évaluant sur le socle commun. Deux vadémécums sont à disposition des enseignants.

Programmes des lycées général, technologique et professionnel

Élaborés dans la continuité des programmes du cycle 4, **les programmes/référentiels de lycée** s'articulent autour d'un préambule indiquant les recommandations à suivre et des capacités, connaissances, savoirs, savoirs être et compétences à acquérir au cours de du programme/référentiel.

Ils s'organisent par champs disciplinaires et visent à développer la formation intellectuelle et civique des élèves. Ils comprennent des temps d'apprentissage alliant théorique et pratique. Tout comme pour le cycle 4, l'interdisciplinarité a été renforcée et des liens avec d'autres disciplines peuvent clairement être indiqués.

Les programmes/référentiels en **lycée professionnel** s'articulent entre des enseignements généraux (français, mathématiques, langues...), techniques et professionnels (arts appliqués, prévention-santé-environnement, enseignements de spécialité...). De nouveaux dispositifs y sont mis en place pour renforcer le lien entre les différentes disciplines. Les vademecum sur la réalisation du chef d'œuvre et la mise en place de la co-intervention présentent les modalités de ces dispositifs pluridisciplinaires.

Pour aller plus loin

- Les programmes d'enseignement selon les cycles et la discipline enseignée
- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Attendus de fin d'année et repères de progression
- L'organisation des enseignements en lycée général
- Les enseignements et débouchée en lycée technologiques
- L'organisation des enseignements en lycée professionnel